

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Course cycliste Essor  
basque : convention  
2020**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
21 octobre 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents / 23  
hor zirenak:

Nombre de votants / 27  
bozkatu dutenak :

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Irastorza, adjoint délégué aux sports, propose au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'association Essor Cycliste Basque pour l'organisation de la course cycliste qui aura lieu le 2 février 2020 dont Cambo sera ville de départ.

La contribution financière de la commune s'élève à 2 000 €.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'association Essor Cycliste Basque pour l'organisation de la course cycliste du 2 février 2020,

2°) DECIDE de régler une contribution financière de 2 000 € à l'association Essor Cycliste Basque.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019